Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 873

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BOYCOTT DES SPRAYS

Stop aux bombes

■ (*yj*) Elément de la société de consommation et symbole de sa pulsion de gaspillage, l'emballage perdu fait périodiquement l'objet de vives critiques, au nom de l'usage ménager des ressources, de la lutte contre l'augmentation du volume des déchets, et de la simple logique, laquelle n'a rien à faire des contraintes de la vente en libre service, ni des petites commodités des usagers.

En ce moment, les boîtes à boissons ("les canettes" des Québecois) se trouvent dans le collimateur: on sait toute la bêtise écologique de "cet emballage inutile, gaspilleur d'énergie et polluant", pour parler comme les consommatrices (*J'Achète Mieux*, juillet-août 1987, p.25). D'ailleurs, Coop vient de renoncer à vendre des boissons en boîtes et – plus sagement encore – la Migros n'en a jamais inscrit dans son assortiment.

Autre campagne du moment: la bombe aérosol, plus précisément les chlorofluorocarbones (CFC), utilisés comme gaz de propulsion de certains produits conditionnés en sprays. Une fois libérées, ces dangereuses substances volatiles s'en vont attaquer la couche protectrice d'ozone, qui sert de vaste filtre antirayons ultraviolets, dont nous ne saurions soutenir la diffusion directe sans graves ennuis (cancer de la peau notamment). L'immixion de gaz CFC atteint les 5000 tonnes en Suisse, dont la bonne moitié sans doute à partir des aérosols, le solde provenant d'autres utilisations, dans la réfrigération, le nettoyage chimique et la fabrication de matériaux d'isolation ou d'emballage (y compris les barquettes Mac Donald).

Interdiction même aux USA

De toute évidence, l'application sprays est la plus facile à éliminer. Elle est d'ailleurs interdite depuis plusieurs années aux USA, Canada et Japon, ainsi que dans certains pays scandinaves (Norvège et Suède). En Suisse, une ordonnance prévoit certaines restrictions à l'utilisation des CFC à partir du 1er septembre 1988. Avec une année d'avance, les organisations de consommateurs, FRC en tête, vont lancer un boycott des bombes aérosols. De toutes les bombes, jusqu'à plus ample informé. Avec solutions de remplacement puisqu'elles existent: sticks ou rollers pour le déodorant, vaporisateur pour la laque à cheveux, crème au lieu de mousse pour le rasage ou la protection solaire, produits de nettoyage traditionnels au lieu de sprays pour le four, les taches, etc, etc.

De 1977 – au lendemain des premières alertes – à 1982, le pourcentage des CFC utilisés pour les aérosols remplis en Suisse a passé de 100% à moins de la moitié (38,8%). Dans le même temps, la part des CFC à l'ensemble des gaz de propulsion a baissé de 83% à 39%. Sans qu'il soit possible d'établir un lien de causalité clair, on peut penser que les progrès obtenus par l'industrie l'ont été sous la pression des motions Christinat (15.12.79) et Bauer-Lagier (15.12. 82), promptement transformées en postulats, respectivement par le Conseil national en septembre 1980 et par le Conseil des Etats trois ans plus tard.

Démonstration à faire

Une première campagne antisprays avait déjà provoqué un net recul de ce mode de conditionnement, apparu vers le milieu des années soixante et dont la vogue a sans doute atteint son maximum dans le début des années septante, avant le premier choc pétrolier et toute la discussion déclenchée par le Club de Rome sur la limitation des ressources.

Le boycott qui va être lancé début septembre devrait montrer aux fabricants, aux distributeurs et au législateur, que les consommateurs ont une mesure d'avance sur eux tous et acceptent de renoncer à une commodité nuisible, quand il y a possibilité de substitution ne présentant pas les mêmes risques pour l'environnement. Démonstration à l'intention des pessimistes et de tous ceux qui voient en l'être humain un incorrigible égoïste, soucieux de son seul intérêt personnel immédiat.

Démonstration utile aussi pour les "fondamentalistes", qui ne peuvent accepter que les changements de comportement affectant la vie quotidienne et les habitudes de consommation constituent de véritables révolutions individuelles, ouvrant une voie moins prestigieuse mais finalement plus sûre au changement de société. Les plus belles déclarations politiques et les programmes électoraux les mieux formulés bouleversent moins de choses que le renoncement aux sprays, le recyclage du papier ou de l'aluminium, la réutilisation du verre, la reprise des piles et batteries, le compostage des déchets qui s'y prêtent, etc – pour en rester au seul secteur poubelles.

Mais toutes ces mesures ne prennent leur sens que si elles servent d'illustration à une philosophie profondément politique, les plaçant dans une perspective globale de préservation du milieu vital pour ceux qu'il abritera demain.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley
Rédacteur: Marc-André Miserez
Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
Anne-Marie Bossy
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Point de vue:
Jeanlouis Cornuz
Abonnement:
63 francs pour une année
Administration, rédaction:
Case 2612, 1002 Lausanne
Saint Pierre 1, 1003 Lausanne
Tél: 021 / 22 69 10 **CCP:** 10 - 15527-9
Composition et maquette:
Domaine Public
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA